

La conduite et le permis

Les règles de conduite au Japon

Attention ! Il est impératif de se renseigner quant à la validité de son permis au Japon et de le faire traduire par la [Japan Automobile Federation](#) si besoin. Les permis internationaux ne sont pas délivrés au Japon. Ils doivent être **obtenus**

- Au Japon la conduite s'effectue **à gauche**, les dépassement s'effectuent alors par la gauche et le clignotant est situé à droite du volant.
- Tous les passagers doivent être assis et attachés lors des déplacements.
- Les **enfants de moins de 6 ans** doivent voyager dans un **siège auto** respectant la norme mondiale ECE R44/04
- Les panneaux de signalisation sont des idéogrammes et ne sont pas toujours traduits en anglais. Il est important d'utiliser le GPS du véhicule ou une carte pour s'orienter.
- Il est impératif de s'arrêter aux passages piétons et aux passages à niveaux.
- Le **piéton est roi** au Japon, il est obligatoire de les laisser traverser.
- La réglementation quant au taux légal d'alcool est très stricte. Depuis 2009, la limite autorisée est de 0.15mg par litre d'air expiré soit 0.3g d'alcool dans le sang. En cas de taux supérieur, des poursuites pénales peuvent être entamées contre le conducteur.

Les limitations de vitesse au Japon

Les conducteurs japonais sont réputés comme lents, il faut donc **adapter son rythme de conduite**.

- Zone urbaine : 30 à 50km/h en fonction des zones
- Routes de banlieue : 60km/h
- Autoroutes : 120km/h depuis juillet 2020 (avant cette loi l'autoroute était limitée à 100km/h)

La vitesse est surveillée au Japon, de nombreux radars fixes et mobiles sont présents. Il y a également des contrôles.

En **cas d'accident**, contactez prioritairement le **119**.

Attention ! La signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite !

Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre road-trip.